

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

## Abonnements

|                                      |          |        |        |
|--------------------------------------|----------|--------|--------|
| CAHORS ville.....                    | 3 mois   | 6 mois | 1 an   |
| LOT et Départements limitrophes..... | »        | »      | 8 fr.  |
| Autres départements.....             | 3 fr. 50 | 6 fr.  | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

## Publicité

|                          |         |
|--------------------------|---------|
| ANNONCES (la ligne)..... | 25 cent |
| RÉCLAMES.....            | 50 —    |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## La politique extérieure

Où en est la Triple Entente ?  
On essaye de divers côtés de répandre de mauvais bruits sur son état de vigueur et de cohésion. A l'intérieur de nos frontières ou au dehors, il ne manque pas de gens qui s'alarment ou feignent de s'alarmer sur les dispositions de l'Angleterre et de la Russie à notre égard.

Les déclarations de M. Lloyd George d'une part, le retour en France de M. Delcassé, de l'autre, provoquent des commentaires sincèrement inquiets ou qui veulent être inquiétants. Certes, la perspective d'un détente de la Triple Entente serait de nature à causer une vive émotion : angoisse ici, espérance là. Elle a rendu de tels services, et aux nations qu'elle rapproche et à la paix du monde, qu'on ne saurait envisager sans trouble sa disparition ou même son relâchement.

M. Lloyd George a protesté de sa volonté de maintenir étroites, confiantes et convergentes les relations de l'Angleterre et de la France. Ses actes, mieux que ses discours, prouveraient, s'il en était besoin, la sincérité de ses affirmations.

Qu'il me soit permis de rappeler des faits connus mais qu'il convient de ne pas oublier, car c'est aux heures critiques que l'on peut apprécier la sincérité de ses amis.

Après Agadir, alors que l'Allemagne communiquait au Ministre des Affaires Étrangères d'Angleterre son intention de régler directement avec nous les difficultés marocaines, Sir Edward Grey répondait en déclarant qu'il ne pouvait laisser se régler en dehors de lui la question et qu'il tiendrait compte tant des engagements pris envers la France que des intérêts britanniques au Maroc. Pour préciser ses intentions en face de l'attitude ambiguë de l'Allemagne, le gouvernement anglais chargea M. Lloyd George d'une déclaration publique. Il est intéressant d'en rappeler la noble sobriété :

« Je ferais de grands sacrifices pour préserver la paix, dit le Chancelier de l'Échiquier. Je ne puis rien concevoir qui pourrait justifier une perturbation, si ce n'est des questions de l'ordre national le plus grand.

« Mais si, à notre corps défendant, nous étions mis en face d'une situation où la paix ne pourrait être préservée que par la reddition des positions grandes et bienfaisantes que la Grande Bretagne a gagnées par des siècles d'héroïsme et d'exploits, qu'en laissant traiter la Grande Bretagne, là où ses intérêts vitaux sont engagés, comme si elle ne comptait plus dans le concert des nations, alors, je le déclare avec toute la force dont je suis capable, la paix achetée à ce prix, serait, pour un grand pays tel que le nôtre, une intolérable humiliation.

« L'honneur national n'est pas une question de parti, la sécurité de notre commerce international n'est pas une question de parti. »

Ainsi s'exprimait M. Lloyd George. Ce n'est là ni le ton ni la pensée d'un « petit » anglais. Sans doute, ce sont les intérêts de son pays que le chancelier de l'Échiquier entendait par-dessus tout défendre. Son acte n'en est pas moins pour effet d'empêcher un débarquement allemand à Agadir et de fermer le Maroc à l'action politique de l'Allemagne. J'imagine que le chancelier de l'Échiquier est aussi soucieux aujourd'hui qu'hier des intérêts vitaux de la Grande-Bretagne et qu'il n'accepterait pas qu'ils fussent lésés ou compromis. Or, ils le seraient par une diminution, par un affaiblissement de la France en Europe et dans le monde. Si idéaliste, si réformateur, si désireux qu'il soit de consacrer aux œuvres fécondes de la paix

une partie des milliards consacrés à la préparation de la guerre, M. Lloyd George a trop nettement conscience des nécessités de la situation internationale pour ne pas vouloir que la France, par son propre effort, par le concours moral et au besoin matériel de ses amis, demeure intangible. Nous ne serions pas les seuls à souffrir d'une atteinte portée à notre prestige et à notre intégrité. Une étroite, une intime communauté d'intérêts vaut mieux qu'un obscur traité. Le réalisme intelligent du peuple anglais nous tranquillise. Il continuera, il développera son effort naval avec d'autant plus de résolution que son initiative loyale et pacifique a été dénoncée comme un piège par les milieux maritimes allemands.

M. Paléologue, le distingué directeur des affaires politiques au Ministère des Affaires Étrangères, a été choisi par le gouvernement pour remplacer à St-Petersbourg M. Delcassé comme ambassadeur de la République française. La presse russe exprime le vœu qu'il demeure longtemps à son nouveau poste. Il y a là moins un reproche qu'un regret. Certains journaux allemands ont voulu voir dans le retour en France de M. Delcassé comme la preuve qu'il avait échoué dans sa mission et qu'il n'avait pas su être *persona grata* auprès du gouvernement russe. Il ne voudrait pas la peine de relever des allégations pareilles si elles ne trouvaient un déconcertant écho dans certains milieux politiques français qui ne savent rien oublier ni rien apprendre.

M. Delcassé avait accepté une mission temporaire dont il avait, dès la première heure, fixé lui-même la durée et déterminé avec son habituelle précision l'objet. Sa longue expérience des affaires extérieures, sa connaissance des choses maritimes et militaires, son patriotisme ardent et circonstancé, sa remarquable puissance de travail lui ont permis de résoudre les problèmes les plus délicats et les plus essentiels qu'il s'était promis de traiter.

Un journal allemand, la *Magdeburgerische Zeitung*, se garde prudemment de crier à l'échec de M. Delcassé ; il souligne au contraire l'importance des résultats acquis. « Ce que M. Delcassé devait et voulait obtenir, écrit-il, il l'a obtenu pendant ses quelques mois d'activité, dans une mesure aussi large que possible, dans une mesure telle qu'elle reste probablement sans précédent, même entre puissances amies et alliées. M. Delcassé a pu pénétrer, en tant qu'ambassadeur, dans le secret des affaires diplomatiques aussi intimement qu'il a été donné à l'Etat-Major français d'observer de son côté l'organisation militaire russe. Une collaboration si particulièrement intime, une révélation absolue des secrets diplomatiques les mieux gardés, nous le répétons, reste sans précédent. Son bref séjour à St-Petersbourg, a donné à M. Delcassé une influence et une connaissance des choses telles que d'autres ambassadeurs ne peuvent se vanter d'en avoir acquis de pareilles qu'après de longues années. »

Enregistrons la clarté de cet aveu. M. Delcassé a fait « jouer » l'alliance, il l'a resserrée, il l'a rendue plus confiante et plus efficace. Certes, des problèmes demeurent en suspens, des difficultés persistent. C'est le lot de la vie des individus comme des nations.

La Triple Entente apparaît moins compacte, moins résolue peut-être, certainement moins agressive que la Triple Alliance. C'est sans doute qu'elle poursuit par des voies plus souples un objet plus complexe. Elle se propose d'assurer pacifiquement la paix. Elle demande à chacune des puissances qui la constituent des sacrifices, mais elle s'applique à ce que ces sacrifices ne lésent jamais les intérêts vitaux de la nation qui les consent. Elle est assez forte et vivace pour rester patiente. Le temps

travaille pour elle. Dans le présent, il lui garantit la sécurité, il lui apportera dans l'avenir le succès et la paix... le succès dans la paix.

T. STEEG,  
député de la Seine,  
ancien Ministre.

## Le projet d'impôt sur le Capital

Le gouvernement se trouve, pour la mise sur pied du budget de 1914, en présence de difficultés qui, pour tout autre que notre éminent ministre des Finances, pourraient paraître insolubles. La mise en vigueur de la loi de trois ans, l'augmentation des soldes votée pour les officiers et les sous-officiers, la réalisation des réformes sociales vont augmenter les dépenses à un point tel que les ressources actuelles apparaissent comme très insuffisantes.

Certes, le programme radical de M. Caillaux prévoit à très bref délai l'impôt sur le revenu, mais cet impôt ne peut être établi du jour au lendemain et exige pour être approuvé, bien que devant donner un produit très supérieur à celui des quatre vieilles contributions, une étude longue et minutieuse de la part du Parlement.

Pour ne pas surcharger injustement la masse des contribuables, il importait d'imposer la richesse acquise, suivant un tarif progressif et conformément aux engagements et promesses du gouvernement. C'est dans cet état d'esprit que sera déposé, jeudi, sur le bureau de la Chambre, le nouveau projet d'impôt sur le capital.

Le nouvel impôt sera perçu annuellement sur toutes les fortunes supérieures à 30.000 francs avec déduction de 5.000 francs par enfant; le taux en est fort léger puisqu'il ne dépassera pas 2,50 0/0 en aucun cas. Il ne peut d'ailleurs être qualifié de vexatoire, puisqu'il comporte seulement la déclaration à renouvellement quinquennal, sauf variations exceptionnelles dépassant un dixième du montant soumis à l'impôt.

On peut compter de ce chef sur une perception annuelle minimum de deux cents millions.

On remarquera que les bénéficiaires de revenus provenant d'origines autres que le capital visible ne seront pas atteints par la nouvelle loi, et, cependant, il est équitable que nul n'échappe, dans la mesure de ses moyens, aux charges fiscales qui doivent lui incomber. Mais pour obtenir ce résultat, il aurait fallu compliquer anormalement un projet dont l'un des mérites principaux est la simplicité. Au moment de l'établissement de l'impôt sur le revenu, le législateur corrigera cette inégalité apparente entre les différentes catégories de revenus par l'unification des taux l'uniforme tarification de toutes les catégories ; une révision d'ensemble des changements tarifaires concernant l'impôt sur le revenu, l'impôt complémentaire et l'impôt sur le capital, achèveront de rétablir complètement l'équilibre.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 19 janvier 1914

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif à la défense laïque.

M. Fougère développe un amendement tendant à la création d'une commission centrale pour le choix des manuels scolaires.

Cette motion est repoussée par 439 voix contre 115.

Un amendement de M. Lefebvre tendant à la constitution d'un conseil régional pour le choix des manuels est rejeté.

M. Lefas dépose une motion tendant à soumettre au conseil départemental les réclamations portant sur les violations de la neutralité scolaire.

Cet amendement est rejeté par 427 voix contre 152.

La Chambre aborde la discussion de l'article 24.

« Toute demande tendant à l'interdiction d'un livre mis en usage dans les écoles publiques, ou toute plainte relative à l'enseignement donné dans une école publique, devra être adressée, avec motifs à l'appui, au ministre de l'instruction publique, qui statuera en dernier ressort dans le délai de quatre mois qui suivra la réception de la demande ou de la plainte, conformément à la loi du 27 février 1880. »

M. Tissier, propose l'insertion au début de l'article, après les mots : « toute demande » des mots suivants : « Emanant d'un père de famille dont les enfants sont inscrits à l'école publique. »

Cet amendement est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Lemire qui adresse sa démission de vice-président de la Chambre.

Acte est donné.

Et la séance est levée.

## INFORMATIONS

Election Municipale à Paris  
9<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT, QUARTIER SAINT-GEORGES

Scrutin de ballottage

Inscrits : 6.675 ; votants : 3.600.

M. Lagache, libéral, 1.776 voix, élu.

Suppression des Préfectures hors classe

Le ministre de l'intérieur, d'accord avec son collègue le ministre des finances a fait signer au Président de la République un décret qui a pour objet de supprimer les préfectures hors classe (Bouches-du-Rhône, Girond, Nord, Rhône, Seine-Inférieure) et de les placer au point de vue territorial, parmi les préfectures de 1<sup>re</sup> classe.

A cet égard, le décret dispose que les préfets de 1<sup>re</sup> classe pourront obtenir, sur place, à titre d'avancement, une augmentation de traitement de 5.000 fr. ; sept hors classes personnelles (les départements ci-dessus désignés et ceux des Alpes-Maritimes et de Seine-et-Oise) seront créés.

Le même décret modifie également le cadre des sous-préfectures. La sous-préfecture de Toul est élevée à la 1<sup>re</sup> classe et celle de Remiremont à la 2<sup>e</sup> classe en raison de la situation nouvelle de ces deux sous-préfectures au point de vue de la défense nationale et de l'accroissement des effectifs.

M. Monis annule la circulaire Baudin

M. le ministre de la marine adresse la dépêche suivante à MM. les vice-amiraux commandants en chef, préfets maritimes, officiers généraux supérieurs, et autres commandants à la mer, le capitaine de vaisseau commandant la marine en Corse :

« Aux termes de l'article 467 du décret du 15 mai 1910 sur le service à bord, la participation des bâtiments de la marine militaire à des cérémonies étrangères au moyen de saluts et pavois, est strictement limitée aux fêtes et solennités nationales dont il aura été préalablement donné avis officiel par les autorités de la puissance intéressée.

« L'exception créée pour un cas particulier par les circulaires ministérielles des 9 août et 23 septembre 1913, est contraire à ces dispositions du règlement déjà passées dans l'usage depuis de longues années, et qui ont été rappelées aux commandants par une dépêche ministérielle en date du 2 avril 1901.

« Elle constitue, en outre, une dérogation à la loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

« En conséquence, les circulaires des 9 août et 23 septembre 1913 sont rapportées, et il n'y aura pas lieu de modifier l'état de choses antérieure-

ment établi en conformité du règlement et de la loi.

« Signé : MONIS. »

## L'Anniversaire de la mort de Ch. Floquet

La célébration de l'anniversaire de la mort de Charles Floquet a eu lieu dimanche matin devant le caveau dans lequel repose l'ancien ministre.

M. René Renoult, ministre de l'intérieur, a prononcé un discours dans lequel il a célébré la mémoire de M. Ch. Floquet, dont il fut le chef de cabinet. Il a évoqué sa vie de désintéressement personnel, de sincérité et de foi républicaine. Mais le ministre, à la surprise de quelques-uns des assistants, a cru devoir émailler son allocution d'allusions aux circonstances les plus actuelles de la politique. Il a dit :

« Son sincère et ardent patriotisme s'indignait de tout ce que savent mettre en œuvre pour sur-

prendre la conscience nationale les partis qui ne craignent pas d'exploiter pour des desseins politiques le plus noble des sentiments. Il avait dû se dresser devant eux en une heure critique, et avait su alors, malgré ses cheveux blancs, puiser dans son amour de la patrie et de la République assez de force physique et d'énergie morale pour plier devant lui l'épée d'un fatieux. Son expérience ancienne et rude de militant républicain l'avait de bonne heure mis en garde contre une des manifestations les plus insidieuses et les plus redoutables du péril réactionnaire, je veux dire l'appel périodiquement adressé à l'esprit de détente et de ralliement. Sa claire intelligence y percevait une simple proposition d'abdication et de défaillance.

« Charles Floquet n'est point contenté de nous indiquer le but à attendre, de définir l'idéal de justice sociale digne de solliciter l'effort des générations qui s'élèvent à la vie publique sous l'égide des lois républicaines ; il a dit aussi le moyen à employer, l'instrument à utiliser. C'est celui-là même que le ministre des affaires étrangères a employé pour fonder la République, la défendre victorieusement contre des périls sans cesse renaissants, et aussi jalonner la route déjà parcourue de lois importantes de progrès et d'émancipation.

« Cet instrument, c'est l'union des forces républicaines. Il la préconisait lorsque en 1888 il prenait courageusement le pouvoir, à l'heure où la République traversait la crise aiguë du boulangisme. Il faisait encore appel à l'union des républicains à la fin de sa vie, le 25 février 1894, dans le discours de Saint-Mandé, qui est comme son testament politique.

« En s'inspirant chaque jour des dernières paroles publiques du grand citoyen que fut Charles Floquet, ceux qui l'ont aimé sont certains de rendre à sa mémoire l'hommage le plus sincère et le plus touchant. »

Malgré le froid très vif, l'assistance, au premier rang de laquelle se trouvait M. Paul Deschanel, président de la Chambre, était assez nombreuse.

Le service d'honneur était assuré par un piquet de gardes républicains.

## La Tenue de l'Abbé Lemire à la Présidence de la Chambre

La question de la Chambre vient d'avoir à résoudre un point de protocole assez délicat : quelle tenue prendra l'abbé Lemire, élu vice-président de la Chambre, quand il devra présider la séance à la place de M. Paul Deschanel, qui lui, préside en habit ? La question estimée que la simplicité était un peu négligée. On s'est arrêté à cette décision : l'abbé Lemire présidera en soutane, avec, sur les épaules, le manteau de cérémonie, dit « manteau à petit collet ».

## Mort du Général Picquart

Le général Picquart, ancien ministre de la guerre, qui se promenait mardi dernier, à cheval, aux environs d'Amiens, fit une chute sur la terre gelée, et se fit une blessure au sommet de la tête. Il eut néanmoins l'énergie de rentrer à cheval à son hôtel, où il reçut les soins de M. le médecin principal Dommartin.

Jusqu'à samedi, la blessure ne présentait aucun caractère spécial de gravité, et le général put continuer à diriger le commandement du corps d'armée ; mais dans la nuit de samedi à dimanche une aggravation subite se produisit, qui alla en augmentant dans la journée de dimanche.

Après de vives souffrances, le général Picquart est décédé dimanche.

Il était né à Strasbourg le 6 septembre 1854.

## Le jury proteste

### Le procureur s'excuse

Jeudi, le jury des assises des Bouches-du-Rhône, siégeant à Aix, acquittait le docteur Mounier, accusé d'avoir tué son contremaitre qui l'avait renvoyé. Hier, cette affaire a eu son écho au cours des débats d'une banale affaire de meurtre.

M. Maret, substitut du procureur général, s'étant livré à diverses appréciations à l'égard du jury, M. Bellais, avocat, un des douze jurés, se leva et dit au président :

« Je proteste, au nom des jurés, contre de telles paroles : c'est un scandale ! »

A quoi M. Maret répondit :

« Ce n'est pas maintenant, le scandale, c'était hier, et je maintiens mes paroles. »

Les jurés quittèrent alors leur banc et l'audience ayant été suspendue, une délégation du jury se rendit auprès du président des assises pour lui demander des excuses publiques.

Dans l'après-midi, en effet M. le conseiller Sautez, président au début de l'audience, a exprimé publiquement les regrets de M. Maret, qui n'avait voulu viser personne ni aucune affaire.

## Les chauvins font un héros de Von Reutter

On annonce que le général von Deimling, commandant le 5<sup>e</sup> corps d'armée, vient de prendre une mesure qui démontre une fois de plus les sentiments gallophobes de cet officier supérieur.

Dans un ordre du jour communiqué à toutes les troupes du corps d'armée, il interdit aux soldats de fréquenter les brasseries où se trouvent les journaux de langue française du pays.

Le colonel von Reutter, qui continue de villégiaturer dans la Forêt-Noire, est décidément devenu le héros national. Les journaux allemands relatent avec émotion le fait que von Reutter reçoit des messages de sympathie.

La « Gazette de Stuttgart » signale avec fierté que le colonel ne reçoit pas de lettres et des télégrammes, mais que la poste lui apporte des dons en nature, tels que des jambons de Mayence, des saucisses de Francfort, du fromage de Limbourg et du « pumpnickel ».

De Wespahlie, une société de chasse de Gelsenkirchen lui a même adressé un superbe cerf tué le jour de l'acquisition.

Le moins qu'on puisse dire du colonel, c'est qu'il a passablement de pain sur la planche.

## Diplomatie féminine

Le *Daily Mirror* annonce que la première femme appelée à occuper un poste diplomatique vient d'être nommée par le gouvernement norvégien. C'est Mlle Henrietta Hoegh, une jolie femme de 27 ans, qui est envoyée comme secrétaire à la légation de Norvège à Mexico. Elle a passé ses examens de droit international et d'économie politique, il y a deux ans.

Elle portera un uniforme diplomatique moins l'épée.

Mlle Hoegh ne sera pas, en réalité, la première femme diplomate. Il y a environ deux ans, le président de l'Uruguay, M. Batlle y Ordóñez, dont les opinions socialistes sont très marquées, a nommé une jeune doctoresse en droit, Mlle Clotilde Luisi, attachée à la légation uruguayenne à Bruxelles.

### Mouvement administratif

On annonce qu'un important mouvement administratif est en préparation. Ce mouvement, qui paraîtrait dans une dizaine de jours, aurait pour point de départ la retraite de MM. Duréault, préfet de la Gironde, et Honoré, préfet de l'Ardeche, qui auraient manifesté l'intention de quitter l'administration préfectorale et qui seraient appelés à d'autres fonctions.

### Dans le Midi

Les mauvais temps sévissent dans le Midi. Depuis fin décembre on souffrait d'un froid très rigoureux, maintenant une couche de neige de 25 centimètres recouvre le sol dans la région de Montpellier. Les habitants sont surpris. Car depuis de longues années ils n'avaient pas vu neiger de la sorte.

### Un fratricide de 6 ans

Plusieurs enfants du village de La Plénie, jouaient aux billes, quand le jeune Delavie, âgé de six ans, s'approcha pour prendre part au jeu.

Son frère, âgé de dix ans, s'y étant opposé, le gamin alla chercher un couteau, puis s'approcha traîtreusement de son frère, il lui planta son arme dans la tête.

Le blessé fut transporté chez le docteur Cheyrou Lagrèze, qui eut beaucoup de peine à retirer le couteau de la blessure.

L'état du gamin est des plus graves, une méningite étant à craindre.

### Petites Nouvelles

L'explorateur Fernand Foureau est mort samedi soir à Paris, à son domicile de la place des Batignolles, emporté par une congestion pulmonaire qui le tenait alité depuis trois jours. Né à Saint-Bernard (Haute-Vienne) en 1850. M. Foureau a été un des plus habiles et des plus hardis pionniers de notre expansion en Afrique.

On annonce que les démêlés de la princesse Louise avec ses créanciers peuvent être considérés comme réglés. On annonce que la fille aînée du feu roi toucherait dans la succession paternelle, tous comptes liquidés, environ 1 million 500.000 francs.

Le Président de la République et Madame Poincaré, accompagnés par les colonels Pénelon et Aldebert, ont assisté au bal de la Société des anciens élèves de l'Ecole polytechnique.

D'après une statistique officielle, la criminalité augmenterait considérablement en Allemagne. Il y a eu en 1912 581.187 condamnations, contre 552.560 en 1911, soit une augmentation de 5,2 0/0. La population n'a augmenté que de 1,1 0/0.

M. Noulens, ministre de la guerre, a présidé dimanche à Mirande, un grand banquet démocratique de 900 couverts.

A Lunel (Hérault), un forain après une dispute dont il était le provocateur, ayant été écorné s'est pendu à l'aide d'une forte ficelle, à un clou derrière la porte de la prison.

## CAUSERIE

### Assurance nationale pour l'allègement des charges de famille

Avec plusieurs de mes collègues appartenant à toutes les fractions politiques, j'ai déposé, à la fin de la dernière session parlementaire, une proposition de loi tendant à instituer une assurance nationale pour l'allègement des nouvelles charges de famille, en faveur des ménages ayant déjà deux enfants vivants au moins.

Ce n'est nullement une nouvelle loi d'assistance dont nous poursuivons la réalisation, mais une loi de défense et de régénération nationales ayant pour but essentiel de combattre la terrible crise de dépopulation qui menace le développement et l'existence même de notre pays.

Nous voulons en même temps faire une œuvre d'eugénique, et poursuivre l'amélioration de la race en ne provoquant des naissances que dans des milieux soigneusement sélectionnés et donnant toutes les garanties nécessaires de santé morale et physique.

Pour les ménages admis à bénéficier de l'assurance, la naissance d'un enfant vivant, survenant neuf mois au moins après leur admission, donne droit à une première allocation de 300 fr. immédiatement payable par le percepteur sur simple présentation du reçu de la dernière prime et d'un certificat de naissance délivré par la mairie. De plus, une allocation annuelle de 240 fr. pour la première année, de 180 pour la seconde et de 120 fr. pour les années suivantes sera versée aux parents jusqu'au moment où l'enfant atteint sa treizième année.

Ces avantages très appréciables sont certainement de nature à susciter de nombreuses naissances, surtout dans les populations rurales où elles sont plus désirables et plus utiles que partout ailleurs. Mais il ne faut pas, d'autre part que les sacrifices que consentirait ainsi l'Etat puissent contribuer à déterminer ces naissances dans des milieux physiquement ou moralement tarés, dans des ménages d'alcooliques par exemple qui ne pourraient donner à la société que des dégénérés. appelés à peupler les prisons, les hôpitaux et les asiles d'aliénés.

C'est pourquoi nous avons donné à notre proposition la forme d'une assurance nous permettant, dans les conditions les plus acceptables, d'exiger des garanties préalables des ménages désirant bénéficier des avantages que nous venons d'exposer.

Toute demande de participation à cette assurance, devra en effet être accompagnée, non seulement d'un extrait du casier judiciaire des intéressés, d'un certificat de bonne vie et mœurs, d'un extrait de l'acte de mariage et d'un certificat de vie des enfants, mais encore d'un certificat délivré par un médecin spécialement désigné à cet effet par le préfet du département et constatant, par l'examen médical et les antécédents physiologiques des conjoints et de leurs enfants, que les demandeurs ne sont atteints d'aucune affection organique pouvant rejaillir sur leur descendance.

De plus, pour poursuivre cette première sélection et écarter ceux qu'une affection nouvelle rendrait, incapables à procréer dans de bonnes conditions, l'assurance cessera de plein droit après chaque naissance, mais pourra être renouvelée dans les mêmes conditions que la première fois.

Cette proposition a déjà été examinée par la Commission d'assurance et de prévoyance sociales de la Chambre qui en a adopté les dispositions essentielles et qui a chargé mon collègue et ami Honorat de la saisir d'un rapport favorable dès le début de la session. Ce rapport sera très prochainement déposé et il faut espérer que le Parlement ne tardera pas à sanctionner les conclusions et à réaliser une réforme dont nul ne pourra contester la haute portée nationale, sociale et humaine.

J.-L. BRETON,  
député du Cher.

## CHRONIQUE LOCALE

### SPORTS !

La course cycliste des 6 jours a pris fin dimanche ; pendant 6 jours, 22 coureurs ont tourné autour de la piste du vélodrome d'Hiver où se pressait une foule énorme d'amateurs des sports, d'admirateurs des sportsmen.

Pendant 114 heures, les équipiers ont fixé le même point, le guidon de la bicyclette, ont fait le même mouvement de jambes, sont restés accroupis sur la selle de leur bicyclette.

C'est certainement très fort, ce jeu-là, mais peut-on dire qu'il soit bien utile ?

L'utilité, à notre avis, est plus que contestable, et bien que les marchands de bicyclettes prétendent que de telles courses donnent un essor au commerce des cycles, nous persistons à croire qu'à tous les points de vue, commercial, social et hygiénique, des efforts pareils sont plutôt nuisibles pour ceux qui les accomplissent et sans utilité pour le public. Evidemment, les coureurs ont fait de belles recettes : s'il n'y avait eu de gros prix d'argent, il est probable que les organisateurs de ces courses folles n'auraient pas trouvé d'amateurs.

Le gain des coureurs a dû être joli, et ils n'auraient pas réalisé un aussi beau bénéfice s'ils étaient restés employés dans l'usine ou dans le bureau.

Mais, à part cet intérêt, quel service cette course de 144 heures aura rendu à la civilisation, au pays ?

Ah oui, il y a de la gloire à proclamer que les vainqueurs d'un pareil tournoi ce sont deux Français ! comme à dire que celui qui a coups de poing casse le mieux la figure d'un autre homme, est américain ou anglais.

On est fier en effet de se savoir le compatriote de tels phénomènes !

Pour parler ainsi, on dira que nous ne saisissons pas la beauté de ces sortes de spectacles ! Nous l'avouons et nous persistons à déclarer que ces sports poussés à l'excès ne peuvent être que nuisibles, et qu'ils ne sont, dans tous les cas, d'aucune utilité.

L. B.

### Votes de nos députés

Sur l'amendement de M. Lefebvre du Prey au projet de loi concernant la fréquentation des écoles et la défense de l'école laïque, tendant à déférer au jury les délits prévus par la loi, ont voté :

Contre : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a repoussé par 415 voix contre 135 voix.

Sur l'amendement de M. Lerolle au projet de loi sur la défense laïque, amendement tendant à ce que l'application soit faite de la loi de surds dans les condamnations prévues par la loi, ont voté :

Contre : MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a repoussé par 402 voix contre 153.

### M. MALVY A ANGERS

M. Malvy, ministre du commerce, est arrivé dimanche à deux heures et demie, à Angers. Il était accompagné de M. Mascureau, président du Comité républicain du commerce et de l'industrie.

Le ministre a été reçu à la gare par le préfet de Maine-et-Loire et le maire d'Angers.

Le ministre s'est rendu à l'hôtel de la mutualité où il a inauguré un dispensaire. Il a procédé ensuite à la pose de la première pierre d'une cité-jardin qui sera édifée par le Coteau angevin, Société d'habitations à bon marché ; puis, il a assisté au défilé de Sociétés mutualistes et d'anciens militaires.

M. Malvy a assisté au banquet offert par le comité républicain du commerce et de l'industrie.

Des discours ont été prononcés par M. Dautresme, préfet ; M. Cointreau, président de la section d'Angers ; le docteur Barot, maire d'Angers, et Mascureau, sénateur, président du comité du commerce et de l'industrie et par M. Malvy.

Le ministre du commerce a été l'objet d'unanimes acclamations.

### PROPOSITION DE LOI

Nous avons annoncé dans un de nos précédents numéros, que M. de Monzie avait déposé une proposition de loi tendant à organiser en forme de régie intéressée le raffinage en France des huiles minérales brutes et l'importation des huiles minérales raffinées ou brutes.

Voici le texte de cette proposition de loi :

Article premier. — A partir de la promulgation de la présente loi, l'importation et le raffinage des huiles minérales brutes, l'importation des huiles et essences raffinées de tous les produits ou sous-produits provenant de leur raffinage, sont attribués exclusivement à l'Etat sur toute l'étendue du territoire.

Art. 2. — Le Ministre des Finances concèdera à une Société exploitée sous le contrôle de l'Etat et en participation avec lui, le monopole de l'importation et du raffinage des huiles et essences minérales.

Art. 3. — La Société concessionnaire sera à capital variable. Elle comprendra toutes les personnes ou sociétés exerçant à la date du 15 janvier 1914 l'un des commerces ou industries visés à l'article premier qui déclareront leur apport de leur établissement et qui deviendront par cet apport co-régisseurs de la concession. La Société pourra également comprendre les colonies françaises qui importeraient directement et à leur compte les produits des gisements pétroliers leur appartenant en propre.

Art. 4. — La participation de l'Etat dans la Société d'exploitation sera déterminée par le décret de concession ; mais en aucun cas, elle ne pourra être inférieure au cinquième du capital. Entre les régisseurs, les bénéfices seront répartis au prorata des droits et apports de chacun.

Art. 5. — Les établissements qui n'auraient pas été apportés à la Société concessionnaire, lui feront retour, moyennant une indemnité qui sera payée à leurs propriétaires.

Art. 6. — Tout associé pourra se retirer de la Société sous les réserves des articles 1869 du Code civil et 52 de la loi du 24 juillet 1857 et sous les conditions qui seront fixées par les statuts.

Ils pourront céder ou transmet-

tre leurs droits à toute personne agréée par la Société.

La société pourra racheter la part sociale de tout associé dont l'établissement ne serait plus susceptible d'une exploitation suffisamment rémunératrice. L'associé pourra se pourvoir devant le Conseil d'Etat contre la décision prononçant le rachat.

Art. 7. — Nul ne pourra exploiter un établissement commercial de la nature prévue à l'article premier, s'il n'a été admis dans la Société concessionnaire. La décision de la Société prononçant ou refusant une admission est susceptible de recours devant le Conseil d'Etat.

Art. 8. — Les décisions de l'assemblée ne sont exécutoires qu'après ratification par le conseil de direction.

Le conseil est composé de deux directeurs élus par l'assemblée, de deux fonctionnaires nommés par le Ministre des Finances et du directeur des manufactures de l'Etat, président.

Art. 9. — Un décret rendu en forme de règlement d'administration publique déterminera les délais dans lesquels les adhésions devront être fournies par les exploitants actuels, les conditions de l'expropriation s'il y a lieu, les bases sur lesquelles seront établies l'indemnité et l'évaluation des apports, les conditions dans lesquelles l'autonomie des exploitations apportées pourra être maintenue.

Art. 10. — Faute de constitution dans les délais prévus par le décret de la Société prévu à l'article 3, le Ministre des Finances aura la faculté de procéder à l'adjudication à une autre société concessionnaire de l'exploitation du monopole établie à l'article premier ou à sa mise en régie directe.

### Mairie de Cahors

M. le Maire vient de recevoir du Président du Comité national de l'aviation militaire la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« Nous avons l'honneur de vous informer que le Journal « Le Matin » nous a remis la somme de 2.022 fr. que vous aviez bien voulu lui faire parvenir.

« Ce versement, joint à celui que vous avez effectué au « Matin » en novembre 1912, porte le total de votre souscription à la somme de 6.523 fr. 20, somme que nous affectons, suivant votre désir, à l'achat de l'avion *Leon Gambetta*.

« Avec nos remerciements, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les plus distingués et les plus dévoués. »

Le Président.

### Plaintes non justifiées

Au sujet de l'enlèvement des neiges et de la glace dans les principales artères de la ville, nous avons reçu des plaintes.

Ces plaintes, nous tenons à le dire, ne sont pas justifiées : le service compétent a fait tout son devoir, et avec la plus grande rapidité pour permettre la circulation, mais, en dépit des offres, le service des Ponts et Chaussées, n'a pas trouvé d'ouvriers pour procéder à ces travaux de nettoyage, hormis les cantonniers.

Deux ouvriers seulement ont offert leur concours à l'administration.

On ne peut donc la rendre responsable si ce service de voirie n'a pu être assuré dans la même journée.

L. B.

### Réseau téléphonique

M. Faurie, le sympathique conseiller général du canton de Luzech, vient d'adresser à M. Malvy, ministre du Commerce, des Postes, Télégraphes et Téléphones, la lettre suivante :

« Mon Cher Ministre,

« J'ai eu l'honneur de vous saisir de mon intention de déposer sur le bureau du Conseil Général du Lot un projet d'installation de réseau téléphonique dans notre département. Vous avez bien voulu m'aviser que vous aviez donné des instructions pour qu'une étude fut de suite commencée par vos services.

« Je me permets de solliciter aujourd'hui une subvention sur les crédits encore disponibles affectés par votre département à ces installations. « L'intérêt qui s'attache à la réalisation de ce projet ne vous a pas échappé et me donne la certitude que vous voudrez bien accueillir ma demande et lui donner une suite favorable.

« Veuillez agréer, mon cher ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs et tous dévoués.

« Maxime FAURIE »

### Postes

Par arrêté préfectoral, M. Lescure, facteur à St-Céré, est nommé à Paris par permutation avec M. Cournaud.

### Contributions indirectes

M. Périé, commis principal des Contributions Indirectes à Anet (Eure-et-Loire) est nommé à Montcuq, en remplacement de M. Gaillard.

### Réunion publique

La Ligue d'action régionaliste et de représentation professionnelle tiendra le dimanche 25 janvier 1914, à deux heures de l'après-midi, à Cahors, dans la salle du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville, une réunion publique.

MM. Paul TRIAL, Membre de la Société de Géographie de Paris, officier de cavalerie en retraite, et Maurice GUILLOT, Avocat, y prendront la parole pour expliquer la devise de la Ligue :

« La profession représentée dans la région organisée. »

### Remise de décorations

Samedi matin, à neuf heures, sur la place Thiers, le colonel Hélo, commandant le 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie a présenté le drapeau aux jeunes soldats.

Le colonel Hélo a en quelques paroles retracé l'histoire du 7<sup>e</sup>, puis il a remis la rosette d'officier de la Légion d'honneur au commandant Labourdette, la croix de chevalier à l'officier principal d'administration du génie Rames, au capitaine Lavigne, la médaille militaire, au maréchal des logis Testas, la médaille du Maroc au lieutenant-colonel Borius.

Pour clôturer cette cérémonie, les troupes ont défilé devant le drapeau et les nouveaux légionnaires.

### La Classe 1914

L'« Officiel » publie un décret aux termes duquel l'examen des tableaux de recensement et les opérations du conseil de révision pour la classe de 1914 commenceront le 16 février 1914.

La clôture des tournées des conseils de révision est fixée au 6 juin 1914 au plus tard et la séance de clôture définitive des opérations au 16 juin 1914.

### Les vols

M. Marty, ex-bijoutier à Cahors, arrêté pour banqueroute frauduleuse dans les circonstances que nous avons relatées, a été interrogé au sujet des différents cambriolages de bijoux qui ont eu lieu dans notre ville.

Il aurait déclaré, avec la plus gran-

charmés et des perfections de sa bien-aimée.

On arriva à Toulon.

Les chevaux de Georges furent dételés et remplacés par les bidets de poste aux grelots retentissants.

Le postillon se mit en selle et fit claquer son fouet, en postillon qui croit pouvoir compter sur des guides payés princièrement.

Raoul, debout sur le marche-pied, serrait pour la vingtième fois la main de Georges.

— Adieu, mon ami... lui dit ce dernier.

— Adieu, non, mais au revoir... s'écria Raoul.

— Qui sait ?... l'avenir, c'est l'inconnu...

— Enfin, quand reviendrez-vous ?... — Jamais.

La voiture s'ébranla, laissant Raoul stupéfait du dernier mot qu'il venait d'entendre.

II

### Les mauvais jours.

Georges Herbert n'avait dit que l'exacte vérité, en affirmant à sa femme que pendant sa vie entière il avait eu des opinions, sinon républicaines, du moins extrêmement libérales.

(A suivre).

## LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

### Épilogue.

I

#### Le départ.

Depuis quelque temps, madame Herbert et son mari ne se tutoyaient plus.

— De mauvaises nouvelles ? — répondit Georges, oui, sans doute, puisqu'elles vont m'obliger à vous quitter momentanément...

— Me quitter ! s'écria Diane, et pourquoi me quitter ?... Et, où donc voulez-vous aller ?...

— A Paris.

— Est-ce sérieux, ce que vous me dites là, Georges ?

— Trop sérieux, malheureusement...

— Ainsi, votre présence à Paris est nécessaire ?

— Elle est indispensable...

— Pour des affaires ?

— Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Yver.

— Oui.

— De quelle nature... ?

— De deux natures... D'abord, affaires d'intérêt, concernant votre fortune et la mienne ; ensuite, affaires politiques.

— Que signifie cela, mon ami ?... murmura madame Herbert très surprise, est-ce que vous allez vous mêler de politique ?...

— Mon Dieu, oui... répondit Georges avec un faible sourire.

— Mais vous ne l'avez pas fait jusqu'à présent...

— J'arrive à l'âge où l'ambition se développe dans le cœur de l'homme...

— C'est-à-dire, interrompit Diane avec un peu d'amertume, à l'âge où la tendresse ne lui suffit plus...

— Il y a place pour l'une et pour l'autre...

— Vous ne disiez pas cela autrefois, Georges...

— Que voulez-vous ?... je vieilliss...

— Enfin, j'ai des opinions... je dirai plus j'ai des convictions... longtemps endormies, les voici qui se réveillent... elles diffèrent beaucoup, ma chère Diane, de celles de la caste aristocratique à laquelle vous appartenez...

— Mon Dieu, seriez-vous républicain ?...

— Qui sait ?... murmura Georges avec un nouveau sourire. Mais, soyez tranquille, je ne demanderai jamais de têtes !...

— Et ces convictions dont vous me

parlez exigent que vous alliez en ce moment à Paris ?...

— Oui.

— Comment cela ?

— Ah ça, ma chère amie, vous ne jetez donc jamais un coup d'œil sur les journaux ?

— Jamais.

— A la bonne heure, sans cela vous ne m'auriez pas fait une pareille question...

— Disons, entre parenthèses, qu'on était alors en octobre 1847.

Diane reprit, avec une vague inquiétude :

— Est-ce que vous croyez qu'une révolution est imminente ?...

— Je ne sais pas si ce sera une révolution, mais très certainement il y a quelque chose dans l'air... Très évidemment, le peuple s'agite et murmure comme un lion captif...

— Je croyais que Louis-Philippe était un bon roi...

— Certes, il est bon... je suis loin de le nier, et l'histoire le dira, mais en ce moment il est aveuglé... Dieu lui envoie, sans aucun doute :

« Cet esprit d'imprudence et d'erreur, « De la chute des rois funeste avant-coureur ! »

« Enfin, je veux être là-bas pour donner mon coup d'épaule aux événements qui vont s'accomplir... Notre génération va faire un grand pas, et ce sera un beau et enivrant spectacle... »

— Eh ! mon ami, laissez, je vous en

supplie, notre époque marcher sans vous ! Que vous importent les passions ambitieuses ?... N'avez-vous pas le bonheur intime ?... Qu'avez-vous besoin de vous mêler aux tempêtes que vous prévoyez ?... est-ce que vous voulez être député, préfet, ministre ?...

— Pourquoi pas, chère amie ?...

— Georges, restez ici, ne me quittez pas, je vous en supplie... lorsque vous serez loin de moi ma vie deviendra si triste que chaque jour je souhaiterai mourir...

— Je vous répète, ma chère Diane, que mon absence ne sera probablement pas de longue durée, et que d'ailleurs elle est indispensable...

— Ainsi vous persistez ?

— Il le faut...

Madame Herbert essuya les larmes qui jaillissaient de ses yeux malgré tous ses efforts pour les retenir.

— Hélas ! se dit-elle, il ne m'aime plus... Il resterait s'il m'aimait encore...

Puis, tout haut, elle demanda :

— Quand partirez-vous mon ami ?

— Demain, répondit Georges.

Diane se tut.

Avons-nous besoin de dire que le reste de cette journée et la matinée du lendemain furent prodigieusement tristes.

Madame Herbert abandonnait son âme aux plus sombres pressentiments ; en vain elle s'efforçait de se

prouver à elle-même que l'absence de son mari serait de courte durée, ainsi qu'il le lui avait dit et qu'il le lui répétait...

Involontairement elle se répondait à elle-même :

— Non... non... je ne me trompe point, hélas !... il part et je ne le reverrai plus...

Georges se mit en route après le déjeuner.

Ses chevrons le conduisirent à Toulon, où il se proposait de faire atteler sa calèche en poste.

Diane et Blanche auraient voulu l'accompagner au moins jusqu'à la ville, mais lui s'y était refusé, afin de ne point prolonger inutilement la scène toujours si pénible des adieux.

Cependant il avait accepté la société de Raoul.

Chemin faisant, il causa de toutes sortes de choses avec une parfaite liberté d'esprit, et même avec une sorte de gaieté.

Mais un observateur moins jeune et plus expérimenté que M. de Simeuse aurait découvert facilement que cette gaieté n'était qu'un masque menteur qui cachait une angoisse profonde.

Raoul ne vit rien.

Il est vrai que Georges lui parlait de Blanche, et qu'en l'écoutant le jeune homme s'absorbait complètement dans le radieux mirage qu'offrait à son esprit le souvenir des

de énergie, ne pouvant donner aucun renseignement sur ces faits.

Rien jusqu'ici ne peut infirmer les déclarations de Marty; aucun lien n'apparaît, en effet, entre la banque-pour frauduleuse pour laquelle est poursuivi Marty et les cambriolages dont furent victimes MM. Pefourque et Roy, bijoutier.

Il convient de remarquer, d'ailleurs, que les envois de bijoux faits par la poste, au nom de Marty sont tous antérieurs au cambriolage de la bijouterie Roy. Quant aux bijoux saisis au Mont-de-Piété de Toulouse, ils ne proviennent ni du cambriolage de la maison Pefourque, ni de celui de la bijouterie.

En ce qui concerne l'affaire de banqueroute frauduleuse, l'inculpé, mis en présence de preuves irréfutables, a avoué les dépôts au Mont-de-Piété et les envois de chargements postaux contenant des bijoux. Il ajoute néanmoins, qu'il aurait, en déclarant le montant de ces chargements, majoré la valeur des objets envoyés et que, par conséquent, le total des objets détournés de l'actif de la faillite serait beaucoup moins élevé que le faisait croire les registres postaux.

Quoi qu'il en soit, quelques-uns des envois de bijoux effectués par Marty ont déjà été saisis, et il sera facile d'établir si les déclarations de l'accusé sont conformes à la vérité.

### Un habile Escroc

La police de Cahors était avisée, vendredi soir, qu'un escroc, se disant ingénieur électricien et de nationalité allemande, allait arriver dans notre ville venant de Brive, où il avait réussi à se faire remettre une quarantaine de francs par une dame trop confiante.

La police cadurcienne entreprit, aussitôt, des recherches qui ne donnèrent pas un résultat immédiat. Samedi, Mme Amblar, qui loue des chambres en garni à son domicile, rue du Portail-Alban, se rendit au bureau de police et vint déclarer qu'elle était une nouvelle victime de l'habile escroc.

Voici de quelle manière il opéra : Après avoir pris son repas dans un hôtel modeste de Cahors, il se rendit au café de l'Industrie, où il prit son café et se fit indiquer une personne qui consentirait à lui louer une chambre en garni. Il se rendit aussi chez Mme Amblar, où il décida de prendre gîte et qui voulut bien lui préparer une tasse de thé.

Le nouveau locataire, élégamment vêtu, s'exprimait bien, quoique avec un fort accent tudesque. Il se donna, comme il l'avait fait à Brive, comme ingénieur électricien.

Dans la matinée de samedi, après avoir pris son petit déjeuner, il montra, à Mme Amblar, un certain nombre de louis d'or allemands, et lui conta l'embarras dans lequel il se trouvait, n'ayant pas de monnaie française pour retirer ses malles et, notamment, une motocyclette qu'il avait en consigne à la gare.

Non seulement, disait-il, il allait avoir à payer certains frais de transport, mais encore des frais de douane, assez élevés. Bref, il lui fallait une somme de 75 francs.

Mme Amblar, confiante dans la bonne mine de son locataire, lui remit aussitôt un billet de banque de 100 francs, qu'il s'engagea à lui rendre aussitôt qu'il aurait opéré le change de son argent à la banque. L'élégant voyageur ne reparut pas.

La police se livre à des recherches, tant à Cahors que dans les stations voisines de notre ville, où l'escroc aurait pu prendre un train; mais ses recherches sont, jusqu'ici, restées vaines.

### Procès-verbal

La représentation cinématographique de dimanche soir, au théâtre, a été troublée par un spectateur, le nommé Girma Ste-Croix, qui manifesta, à un moment donné, contre l'agent de service Mayzen.

Au fond, ce voulait ce particulier à l'agent ? nul encore ne l'a compris, mais ce que les spectateurs constatèrent, c'est que Girma était furieux, parce que l'agent était assis sur une chaise !

« Ce n'est pas votre place, ici, cria-t-il, vous n'avez pas à vous asseoir ; à la porte, sortez-le, » grognait Girma qui accompagnait ces réflexions de noms d'oiseaux, et même d'animaux.

Sous le flut d'injures, l'agent Mayzen ne bronchait pas ; néanmoins, comme il s'était levé un moment pour jeter un coup d'œil dans la salle, il vit Girma lui saisir la chaise sur laquelle il était assis.

L'agent Mayzen se fâcha tout rouge et fit sortir le colérique quidam auquel le directeur du cinéma, intima l'ordre de déguerpir au plus vite.

Bien mieux, pour ne pas entendre grogner ce spectateur, le directeur du cinéma lui remboursa le prix de sa place, soit 0 fr. 60 et M. Berty, commissaire de police, le gratifia d'un bon procès-verbal pour injures à un agent en service.

### Noctambules

Malgré le froid, les noctambules ne désarment pas et continuent leurs exploits.

C'est ainsi, que dans la nuit de dimanche, quelques-uns, en goguette, s'amusaient aux dépens des devantures et enseignes des magasins.

Il arrachèrent la pipe qui se trouvait devant la porte du débit de tabac, géré par Mme Laval, boulevard Gambetta et la transportèrent on ne sait où.

La police enquête.

### Concours d'animaux gras

Un concours d'animaux gras aura lieu à Cahors le 2 février 1914, jour de foire à Cahors.

Une somme de huit cents francs sera distribuée en primes au nom du Gouvernement de la République, de la Ville de Cahors et de la Société d'Agriculture du Lot.

#### ESPECES BOVINE

##### Bœufs

1<sup>er</sup> prix, 100 fr.; 2<sup>e</sup>, 75 fr.; 3<sup>e</sup>, 60 fr.; 4<sup>e</sup>, 50 fr.; 5<sup>e</sup>, 40 fr.; 6<sup>e</sup>, 30 fr.; 7<sup>e</sup>, 25 fr.; 8<sup>e</sup>, 20 fr.; 9<sup>e</sup>, 20 fr.; 10<sup>e</sup>, 20 fr.

##### Vaches

1<sup>er</sup> prix, 40 fr.; 2<sup>e</sup>, 30 fr.; 3<sup>e</sup>, 30 fr.

#### ESPECES OVINE

##### Lots de 3 têtes

1<sup>er</sup> prix, 30 fr.; 2<sup>e</sup>, 25 fr.; 3<sup>e</sup>, 20 fr.; 4<sup>e</sup>, 15 fr.; 5<sup>e</sup>, 10 fr.; 6<sup>e</sup>, 10 fr.

#### ESPECES PORINE

1<sup>er</sup> prix, 40 fr.; 2<sup>e</sup>, 30 fr.; 3<sup>e</sup>, 25 fr.; 4<sup>e</sup>, 20 fr.; 5<sup>e</sup>, 20 fr.; 6<sup>e</sup>, 10 fr.

Les concurrents aux primes des bêtes à cornes, des espèces porcines et ovines, devront les avoir engraisées et les posséder depuis 3 mois au moins.

Les animaux devront être rendus sur la place Thiers avant midi.

### Le froid

Samedi, dimanche et lundi le froid s'est fait rudement sentir dans notre région; mais on prétend que c'est dans la nuit de dimanche qu'il a été le plus vif. Le thermomètre serait descendu jusqu'à 14° au-dessous de 0, et le Lot lundi matin charriait des glaçons.

Sur certains points, notamment à Cabessut, et au Pont-Neuf, le Lot était gelé.

Depuis mardi matin, le froid est moins vif. Mais la neige qui est tombée ces jours derniers recouvre encore les toits des maisons et la campagne.

Les caniveaux sont complètement glacés et certaines rues de la ville sont transformées en lacs de glace.

### Tribunal correctionnel

Audience du 19 janvier

#### PICK-POKET

Le nommé François Gerland, 54 ans, camelot demeurant à Montauban fut pincé le 3 janvier, ainsi que nous l'avons relaté, au moment où il tentait de retirer un porte-monnaie de la poche d'une bonne ménagère qui était occupée à l'achat d'oies sur la place d'Armes.

Gerland qui opéra maladroitement, jure sur ses grands dieux, que c'était son coup d'essai, et qu'il n'a pas de chance.

M<sup>e</sup> Lacaze plaide pour ce maladroit voleur à la tire, qui est condamné à 6 mois de prison.

#### VAGABONDS

Deux vagabonds qui venus d'Espagne circulaient à travers nos campagnes en mendiant leur pitance, Sanchez Pérès, 25 ans, terrassier, et Henrique Settin, 20 ans, journalier, sont condamnés à 8 jours de prison.

En outre, le tribunal interdit à Pérès de séjourner en France.

Les deux estaffiers n'étaient pas contents d'être renvoyés si tôt de la prison car, pendant cette dure saison, ils étaient à l'abri du froid.

### Théâtre du Capitole

(DIRECTION J. BOYER)

#### Spectacles projetés

Dimanche 18 : matinée « Graziella ». Soirée « La Tosca » et « Le Châlet ». Mardi 20 : « Samson et Dalila » avec le concours de Mlle M. Calvet de l'Opéra.

Mercredi 21 : « Les Contes d'Hoffmann » première représentation (Reprise).

Judi 22 : « Robert le Diable » première représentation (Reprise).

Vendredi 23 : « Les Contes d'Hoffmann » deuxième représentation.

## ANNUAIRE OFFICIEL 1914

### Vient de paraître

A l'imprimerie du Journal du Lot

### L'ANNUAIRE OFFICIEL

Du département du Lot

Nombreux renseignements

Liste des principaux Commerçants du département.

Prix : 2 francs. — Envoi franco contre mandat de 2 fr. 30, adressé au Journal du Lot.

## Arrondissement de Cahors

### Saint-Caprais

**Nécrologie.** — Nous apprenons avec peine le décès de M. Florenty de Trinquès, ancien maire de Saint-Caprais, survenu, jeudi dernier après une très courte maladie.

Ses obsèques ont eu lieu samedi, au milieu de toute la population de la commune.

Nous prions M. Florenty fils et toute sa famille de recevoir nos plus sincères condoléances.

### Touzac

**Répartiteurs pour 1914.** — Sont désignés pour remplir ces fonctions comme titulaires : MM. Urbain Lasjuniés, Augustin Bonafous et Castan; forains : MM. Aimé Maratuech et Camille Tricou.

Sont désignés comme suppléants : MM. Léopold Bouet, Elou Tinchou et Gustave Rouch; forains : MM. Firmin Tanays et Auguste Berty.

**Démographie.** — Les registres de l'état civil accusent pour l'année 1913, 4 naissances, 4 décès, et il a été célébré deux mariages.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

**Théâtre municipal.** — C'est le samedi 31 janvier à 8 heures et demie très précises du soir, que la tournée Montal-Régner, si favorablement connue du public figeacois, donnera sur notre scène une représentation de « l'Insaissiable Fantomas ».

Pour la location, s'adresser comme d'habitude à M. Valette, régisseur du théâtre.

**Tribunal Correctionnel.** — Audience du samedi 17 janvier. — Le tribunal prononce cinq condamnations à 16 et 50 francs d'amende pour délits de chasse sans permis en temps prohibé ou avec engins prohibés.

### Cahus

**Assemblée du comité d'initiative de Laval-de-Cère du 10 janvier 1914.** — Parmi les chemins en faveur desquels M. Angély a proposé de lancer un appel aux communes intéressées, figure l'ouverture à Laval-de-Cère d'un tronçon de route entre les maisons Lamouroux et Marly.

Lors de la construction du chemin de fer, une avenue accédant à la station de Laval-de-Cère, a été ouverte vers Cahus, et la route allant de Teyssien à Cahus est venue rejoindre cette avenue. Dans les conditions actuelles, les habitants des communes de Comiac, Calviac, Sousecyrac, Teyssien et Estal qui viennent à notre station, sont obligés d'emprunter ces deux routes plus particulièrement ouvertes pour Cahus. Ainsi dans le village de Laval-de-Cère, ils sont obligés de gravir deux petites côtes rapides, qui les obligent souvent à recourir à des renforts. Pour eux comme il a été fait pour Cahus, une avenue devrait être ouverte, leur permettant d'aboutir en plaine à la station. Ce court tronçon de route n'entraînerait qu'une faible dépense et le seul propriétaire à indemniser, serait probablement accommodant. Ce projet devrait être compris dans un prochain classement de grande communication en raison de son utilité urgente.

Au point de vue local, si certains intérêts particuliers étaient momentanément lésés, cette ouverture favorisant le développement du village de Laval-de-Cère, dans l'avenir il en résulterait même des avantages pour tous.

Nous demandons aux communes intéressées, l'union pour aboutir à la réalisation de ce projet. Nous invitons leurs municipalités à exposer aussi leurs motifs, et à joindre leur efforts aux nôtres, et leur proposons de porter comme nous, cette demande à la connaissance de l'administration et de nos représentants.

Approuvé à l'unanimité.

Ont signé tous les membres présents.

### Gramat

**Etat civil.** — La mairie de Gramat a reçu, pendant l'année 1913 : 50 déclarations de naissances, 56 décès ; elle a enregistré 14 mariages et 2 mort-nés.

L'année 1912 avait fourni aux registres de l'état civil : 41 naissances, 57 décès, 1 mort-né, 14 mariages.

### Souciac

**Délégué administratif pour 1914.** — Par arrêté en date du 30 décembre dernier, M. le sous-préfet de Gourdon a désigné M. Jean Delpeyroux comme délégué administratif chargé de la révision des listes électorales pour l'année 1914.

### Bibliographie

#### LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 17 janvier.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

#### PARTIE LITTÉRAIRE

**Conférences de « La Revue Hebdomadaire » Le Centenaire de 1814 :** Maurice Sabatier, de l'Institut, ancien président de l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. VIII. La Charte.

**Cours Littéraire :** Pierre Lasserre, Ernest Renan (II). La Crise de la foi. Claude Boringe, Le premier directeur de la Mère Angélique. Louis Mercier, Petites Vies (II). Robert Valléry-Radot, Poésies. Ferdinand Bac, Souvenirs d'exil (VI).

**Memento bibliographique.** L'Actualité : Revues françaises. Les Faits et les Idées au jour le jour. Revue économique et financière. La vie mondaine. Au Foyer. Courrier théâtral. L'Art décoratif. Chronique sportive.

**PARTIE ILLUSTRÉE**

Le Centenaire de 1814. La Charte : Louis XVIII, par Isabey. Louis XVIII le Désiré, par Cardon. Le Bon temps

Nous ne saurions trop remercier MM. Loubet et Bécays député, de leur intervention en vue de faire obtenir la subvention demandée par la société de tir « Pro Patria ».

### Thémis

**Perception.** — Nous apprenons avec plaisir que notre sympathique percepteur M. Gougne, est inscrit sur le tableau d'avancement. Nous lui adressons nos plus sincères félicitations.

**Nécrologie.** — Nous avons le regret d'enregistrer le décès de M. Cépède, gendarme retraité, âgé de 56 ans. Nos plus sincères condoléances à sa famille si cruellement éprouvée.

### Latronquière

**Mouvement de la population.** — Il a été enregistré à la mairie, dans le cours de l'année 1913 : 10 naissances, 3 décès et 4 mariages.

**Tableau de recensement.** — Sur le tableau de recensement de la classe 1914 figurent cinq jeunes gens. Celui de la classe 1913 n'en comprenait que deux.

### Saint-Géré

**Classe 1903.** — Un grand banquet réunira à Saint-Jean-Lespinasse, dimanche prochain 25 janvier, les hommes de la classe 1903 du canton de Saint-Géré.

Des adhésions nombreuses sont déjà parvenues à l'hôtel Marcihaac, à Saint-Jean-Lespinasse, se faire inscrire.

### Frayssinhes

Par décision de M. le Préfet M. Frégeac Arthur, propriétaire au Fau, vient d'être nommé membre du bureau d'assistance. Nos félicitations.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

**Soirée récréative.** — L'association des anciens élèves de l'école primaire supérieure de Gourdon donne une soirée récréative samedi soir, 24 courant, dans la grande salle de l'hôtel de ville.

La soirée qui fut offerte l'année dernière à la population gourdonnaise montra à tous avec quel talent ces jeunes filles savaient débiter, rendre une pièce, chanter agréablement, faire passer une délicieuse soirée sans ennui, à un auditoire tout aussi bien que dans un théâtre en renom.

Cette fête fut un vrai succès pour notre établissement d'enseignement supérieur.

Une indiscretion nous permet d'ajouter que la soirée de samedi prochain sera plus brillante que la précédente et que le programme, des mieux ordonné, sera une véritable surprise pour tout le monde.

Comme les saines et agréables distractions font complètement défaut dans notre paisible et laborieuse cité, nous espérons que toute la population sera enchantée de l'excellente idée qu'ont eue nos charmantes compatriotes et qu'elle se fera un devoir d'aller assister à cette soirée récréative à laquelle nous souhaitons un succès complet.

### Gramat

**Etat civil.** — La mairie de Gramat a reçu, pendant l'année 1913 : 50 déclarations de naissances, 56 décès ; elle a enregistré 14 mariages et 2 mort-nés.

L'année 1912 avait fourni aux registres de l'état civil : 41 naissances, 57 décès, 1 mort-né, 14 mariages.

### Souciac

**Délégué administratif pour 1914.** — Par arrêté en date du 30 décembre dernier, M. le sous-préfet de Gourdon a désigné M. Jean Delpeyroux comme délégué administratif chargé de la révision des listes électorales pour l'année 1914.

### Bibliographie

#### LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 17 janvier.

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

#### PARTIE LITTÉRAIRE

**Conférences de « La Revue Hebdomadaire » Le Centenaire de 1814 :** Maurice Sabatier, de l'Institut, ancien président de l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. VIII. La Charte.

**Cours Littéraire :** Pierre Lasserre, Ernest Renan (II). La Crise de la foi. Claude Boringe, Le premier directeur de la Mère Angélique. Louis Mercier, Petites Vies (II). Robert Valléry-Radot, Poésies. Ferdinand Bac, Souvenirs d'exil (VI).

**Memento bibliographique.** L'Actualité : Revues françaises. Les Faits et les Idées au jour le jour. Revue économique et financière. La vie mondaine. Au Foyer. Courrier théâtral. L'Art décoratif. Chronique sportive.

**PARTIE ILLUSTRÉE**

Le Centenaire de 1814. La Charte : Louis XVIII, par Isabey. Louis XVIII le Désiré, par Cardon. Le Bon temps

recenu ou la poule au pot et les aulettes toutes rôties. Profili du roi Louis XVIII formé avec la Charte. Dessin du temps représentant les Français de toutes les classes se ralliant à la Charte. La Charte, d'après une gravure du temps.

Ernest Renan : Ernest Renan vers 1850. Le séminaire Saint-Sulpice. Le Père Gratry, par Bornemann. La place Saint-Sulpice en 1840, par Rouargue. Marcelin Berthelot, jeune. L'ancien séminaire d'Issy.

Le Premier Directeur de la Mère Angélique : Messire Sébastien Zarnet, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, duc de Langres et pair de France.

Souvenirs d'exil : Baron Charles de Schiller, fils aîné de Frédéric Schiller. Frédéric Schiller, par Ludovique Simonoviz. Jérôme-Napoléon Bonaparte, frère de l'Empereur, né à Ajaccio le 15 novembre 1784.

Parsifal à l'Opéra : La mort du Cygne (1<sup>er</sup> acte). Amfortas sur sa litière (1<sup>er</sup> acte). Klingsor et Kundry. Evocation. Prière de la Lance. La montée vers le Graal. Scène du Graal. Richard Wagner, d'après une photographie. Mlle Lucienne Bréval qui interprète le rôle de Kundry, dans Parsifal.

Actualités : M. Louis Barthou. M. Antoine directeur de l'Odéon. M. Eugène Fournière, directeur de la Revue socialiste, qui vient de mourir. M. Ernest Lavisse, de l'Académie française, directeur de l'Ecole normale, dont on annonce la nomination au grade de grand-croix de la Légion d'honneur. Le duc de Rohan, député du Morbihan, président du Cercle de l'Union, qui vient de mourir.

La Revue des Décorations : Le général Michel, gouverneur militaire de Paris, passe en revue les troupes de la garnison sur l'esplanade des Invalides.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue Hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

**LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie.** Sommaire du n° 2121 du 17 janvier 1914.

Le Musée d'Arts et Métiers de Munich. Fleurs ultra-violettes. Quelques enseignements géologiques des régions polaires. La statistique par les machines. Académie des sciences : séance du 5 janvier 1914.

Ce numéro richement illustré contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique, d'hygiène, des recettes et procédés utiles une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 120, boul. Saint-Germain, Paris.

### « POUR LA VIE »

Repopulation. — Hygiène et Morale sociales (1)

Depuis quelques années, des hommes de toute opinion et également dévoués au bien public, ont entrepris une lutte opiniâtre contre l'alcoolisme. Mais, à côté de ce fléau, il en est un autre, plus grave encore, celui de la débauche et de la perversion sexuelle, qui aboutit notamment par les pratiques anticonceptionnelles, à raffermer les naissances et à tarir les sources de la vie.

C'est un fait certain que la France se dépeuple : chaque année, la natalité décroît, et dans cette course à l'abîme et au suicide, nous accélérons si bien notre vitesse, qu'on peut prévoir, à brève échéance, la fin de la race, avec son inévitable cortège de deuils et de misères : la guerre, l'invasion, le démembrement, la ruine des fortunes privées et publiques.

En présence de ce mal si grave, M. Paul Bureau et M. Georges Rossignol notre compatriote cadurcien, l'auteur du livre bien connu : *Un pays de celtibataires et de fils uniques*. Delagrave, 1913, pensent qu'il ne suffit pas de gémir et de lever les bras, ils estiment qu'il faut agir ; aussi, afin de rendre plus efficace encore la propagande qu'ils ont instituée, ils ont bientôt deux ans, ils viennent de fonder un journal populaire d'action et de documentation. « Pour la Vie » s'adresse à tous les honnêtes gens, sans distinction d'opinion politique ou religieuse ; il veut sonner l'alarme et montrer à la fois la nécessité et la possibilité d'une action féconde et énergique.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs de s'intéresser à cette propagande patriotique et de la soutenir de leur sympathie. « Pour la Vie » veut en même temps secourir nos torpés et défendre les droits des familles nombreuses, et le premier numéro, qui vient de paraître, montre déjà si bien la gravité du mal, qu'on se demande comment il se fait que nous soyons encore si inertes en face d'un fléau à ce point redoutable. De tout cœur nous souhaitons le meilleur succès à ce nouveau confrère.

(1) Rédaction et Administration : 113, rue du Cherche-Midi, Paris. — Abonnement : France, 1 fr. 50 ; Etranger, 2 fr. 50. — Le journal paraît le 15 de chaque mois.

## A vendre MOULIN DE BOULÉZAC

Avec ses dépendances

Situé au PONT-DE-RHODES, commune de Frayssinet-le-Gourdonnais.

S'adresser au bureau du journal.

Madame, ←  
→ Mademoiselle.  
Le plus complet, le plus répandu  
Le plus intéressant des journaux féminins :  
**Le PETIT ÉCHO de la MODE**  
Ne coûte plus... rien!

chaque numéro, vendu 10 centimes partout, étant  
**REMBOURSABLE**  
PAR UN BON DE DIX CENTIMES  
Accepté pour 50 0/0 de la valeur des objets désignés dans le journal  
Le numéro 5 en vente cette semaine contient :  
**2 Patronnages découverts inédits**  
1 Saut-de-lit - 1 Brassière pour bébé  
1 Grande Feuille de  
Broderies décalquables au fer chaud  
et 1 Supplément littéraire  
**450.000 EXEMPLAIRES**  
par semaine

## HERNIEUX

MEMBRE DU JURY ET HORS CONCOURS

La hernie devient une infirmité grave si elle n'est pas maintenue dans l'abdomen.

Pourquoi porter un bandage qui fait souffrir et qui laisse glisser la hernie ? Pourquoi exposer sa vie aux pires dangers de l'étranglement lorsque le remède est si près ?

Cela ne doit plus être. Hernieux, vous avez déjà entendu parler du spécialiste **M. Glaser**, vous avez entendu vanter ses appareils, pourquoi n'iriez-vous pas les essayer ?

Les appareils de **M. Glaser** sont les plus solides et par ce fait ils sont les moins coûteux ; ils se portent jour et nuit sans gêne. Sans ressort et sans sous-cuisse, ils maintiennent les cas de hernies les plus tenaces et permettent les travaux les plus pénibles.

En voici une preuve : Depuis 7 ans je souffrais d'une hernie épigastrique.

